

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Oucques-la-Nouvelle
Séance du 3 juin 2026

Le Conseil municipal de la commune d'Oucques-la-Nouvelle s'est réuni **le mercredi 3 juin 2026 sous la présidence de Monsieur le Maire Joël NAUDIN**

Etaient présents : M. Joël NAUDIN, Maire, Mesdames et Messieurs Denis LAUBERT, Mary VOISIN (arrivée à 20h20) Laurence BARAT-DANTAN, Romain BARRAULT, Marie-Françoise BATAILLE, Vanessa BELLANGER-MISSMAHL (arrivée à 20H40) Laurent BRUERE, Annie BUISSON, Jacky CORMIER, Cécile GABILLEAU-CORNILLEAUX, Philippe DESIRE, Jacqueline ESTIVAL, Matthieu GOND, Nelly GUILLABEAU, Maud LAMBERT (arrivée à 20h10), Bertrand OUZILLEAU, Julien PALIN, Elodie PERDEREAU, Joao Manuel RODRIGUES LOPES, Vincent TARNIER formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés, Monsieur Mathieu REDOUIN.

Madame Marie Françoise BATAILLE a été élue secrétaire de séance

Présentation du personnel communal

Monsieur Mathieu FROMET, responsable du service technique, a été présenté aux membres du Conseil municipal.

Projet agrivoltaïque sur la commune déléguée de Beauvilliers

Le conseil municipal a assisté à une présentation du projet agrivoltaïque porté par la société RWE.

. Trois représentants de l'association Beauvilliers en colère contre les trackers solaires sont également intervenus afin d'exposer leurs observations et points de vue sur le projet en présence d'environ 12 personnes de la commune déléguée de Beauvilliers.



Délibération n° 2026- 58 Subventions communales 2026

Le Conseil municipal a examiné la proposition de répartition des subventions communales pour l'année 2026.

Il a été rappelé qu'une enveloppe globale **de 22 000 €** a été inscrite au budget communal 2026 pour soutenir les associations locales.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Approuve la répartition proposée **pour un montant de 16 290.19 euros**
- Autorise le versement des subventions conformément au tableau annexé.

Résultat du vote : Avis favorable du conseil municipal

Délibération n°2026-59. Renouvellement de la convention avec la SPA de Morée

Monsieur le Maire a présenté le projet de renouvellement de la convention de fourrière animale conclue avec la SPA de Morée.

Cette convention prévoit l'accueil des chiens et chats errants ou en divagation amenés au refuge par les services habilités.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Approuve le renouvellement de la convention pour une durée de trois ans ;
- Accepte les tarifs proposés pour les années 2027 à 2029 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires.

Résultat du vote : Avis favorable du conseil municipal

Délibération n°2026 – 60. Petites Villes de Demain – Avenant à la convention

Monsieur Denis LAUBERT, 1^{er} adjoint a rappelé que la convention « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire a été signée le 27 mai 2025 entre les différents partenaires institutionnels concernés.

L'État ayant prolongé le dispositif jusqu'au 31 décembre 2026, il convient de conclure un avenant à la convention.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Approuve l'avenant à la convention ;
- Autorise Monsieur le Maire à le signer.

Résultat du vote : Avis favorable du conseil municipal



Délibération n° 20206- 61 Création d'emplois non permanents

Le Conseil municipal a examiné les besoins éventuels de recrutement liés :

- À un accroissement temporaire d'activité ;
- À un accroissement saisonnier d'activité ;
- Au remplacement temporaire d'agents absents.

Après délibération, le Conseil municipal décide d'autoriser la création des emplois non permanents nécessaires dans les cadres d'emplois administratifs et techniques prévus par la réglementation.

Résultat du vote : Avis favorable du conseil municipal

Délibération n°2026-62 Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI)

Monsieur le Maire a présenté le projet de Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies élaboré par les services de l'État.

Il a été rappelé que les collectivités concernées disposent d'un délai de deux mois pour émettre un avis sur ce document.

Après échanges, le Conseil municipal :

- Émet un avis favorable

Résultat du vote : Avis favorable du conseil municipal

Délibération n° 2026- 63 Désignation d'un correspondant défense

Dans le cadre du renouvellement des instances communales, il est nécessaire de désigner un correspondant défense chargé d'assurer le lien entre la commune et les autorités militaires.

Après délibération, le Conseil municipal désigne :

Mr Jacky CORMIER en qualité de correspondant défense de la commune

Résultat du vote : Avis favorable du conseil municipal



Délibération n° 2026- 64. Choix du prestataire d'information mobile

Mme Vanessa BELLANGER MISSMAHL, 4 éme adjointe à présenté le dossier.

Le Conseil municipal a examiné les solutions de communication proposées par les applications Panneau Pocket et Intramuros.

Après présentation comparative des offres et échanges entre les élus, le Conseil municipal décide :

- **De retenir la solution : Application INTRAMUROS**
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Résultat du vote : Avis favorable du conseil municipal

Affaires diverses

Les points suivants ont été abordés :

- État d'avancement des travaux rue Beau ;
- Installation de Madame Brochard, ostéopathe ;
- Organisation de l'animation du 15 août.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 heures.

Fait à Oucques-la-Nouvelle, le 4 juin 2026

Le Maire, Joel NAUDIN

